



AVIS PUBLIC

PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CA28 0061 RELATIF AU TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE L'ÎLE-BIZARD – SAINTE-GENEVIÈVE (CA28 0061-4)

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, aux personnes intéressées que :

Lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève tenue le mardi 3 février 2026, un avis de motion a été donné relativement au projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève (CA28 0061-4) » et ce projet de règlement a été présenté et déposé.

Ce projet de règlement prévoit :

- Que la présidence du comité consultatif en culture, sports, loisirs et développement social recevra une rémunération additionnelle annuelle établie à 4 049 \$;
- Que la rémunération additionnelle annuelle versée au conseiller d'arrondissement membre du comité de développement et aménagement du territoire sera dorénavant versée à la présidence de ce comité;
- Que le présent règlement aura effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2026.

Ce projet de règlement sera soumis pour adoption par le conseil d'arrondissement lors de la séance ordinaire du **10 mars 2026 à 19 h 30**, à la salle Madeleine-Lahaye située au 500, Montée de l'Église, à L'Île-Bizard.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ce projet de règlement est disponible pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 350, Montée de l'Église, à L'Île-Bizard, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h à 12 h et [en ligne](#).

Fait à Montréal, le 10 février 2026

La secrétaire d'arrondissement
Edwige Noza